

Riverains du Chemin Kattokienea
451 route de l'église
Bourg Arruntz
64480 USTARITZ

USTARITZ le 6 mars 2019

Objet : Recours gracieux collectif
en annulation du permis de construire
PC 6454718B0037

A l'attention de Mr Le Maire d'Ustaritz
Mr Bruno Carrère

Monsieur Le Maire,

Nous vous informons que nous souhaitons exercer un recours gracieux aux fins de l'annulation de votre décision, référence PC 6454718B0037 du 11/01/2019, accordant une autorisation de construction, d'une étable de 1080m2 hauteur 6m45, à notre voisine Mme Marie Thérèse Pétrissans retraitée 73 ans, sur les terrains BK 100 (6012m2) et BK 101(5649m2) situé chemin Kattokienea, à Arruntz 64480 Ustaritz, pour les raisons suivantes:

- Cette étable de 1080m2 en création, serait enclavée en plein centre urbain du bourg d'Arruntz, et cohabitera prochainement avec le futur projet de Matzikoenea, promotion Sobrim Etchart de 46 logements (120 personnes) à 100m .
- Nous ne pouvons accepter la cohabitation avec un cheptel d'un minimum de 65 bovins sans garantir une superficie de pacage suffisant sur site, actuellement moins d'1ha autour de l'étable.
- La crainte des riverains est de devoir subir, un trafic de camions bétailières sur l'étroit chemin de Kattokienea lors des déplacements et transferts d'animaux.
- Les bruits nocturnes de meuglements, dus aux séparations de veaux à la mère.
- La prolifération des insectes (mouches)
- Une nuisance visuelle, en implantant une étable, dans le centre ancien d'Arruntz, avec son église, cimetière et bâtis remarquables.
Des résidents propriétaires et locataires se situant dans le périmètre de 50m à 100m seront impactés et pour certains une vue plongeante sur l'étable est à prévoir.
Locations et bâtis s'en trouveront dévalorisés.
- Les nuisances olfactives par le stockage du fumier sur site et le devenir de son épandage ainsi que la non récupération en cuve du lisier.
- Risques de contamination, de la rivière d'Anzara erreka en contre bas du site et de son bassin pour le frayage des poissons, par les matières azotées infiltrées lors de fortes pluies.
Nous souhaitons une agriculture de proximité raisonnable et raisonnée, la surdimention de cette étable pour stocker des bovins n'est pas appropriée à ce site.
Nous demandons que notre environnement soit préservé.

En comptant sur la considération que vous accorderez à notre demande d'annulation du permis de construire d'une étable de 1080m2.

Je vous prie d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

PS : copie aux : comité de quartier, CADE UDE, DDTM, chambre d'agriculture, Laboratxa ganbara, PLUI Mme Mialocq, les élus et service urbanisme d'Ustaritz.